



## Bien vivre ensemble à Frémeréville

Mai 2021 - Numéro 31

Madame, Monsieur, chers amis Frémerévillois,

La commune vient de se doter d'un nouveau moyen de communication vers les citoyens : l'application « Cityall ». Il s'agit d'un type d'outil devenu incontournable, notamment depuis la crise sanitaire. En effet, à une époque où les nouvelles vont très vite à cause de la dématérialisation, la retransmission d'informations locales vers les habitants doit être pratiquement instantanée.

Bien sûr, les moyens traditionnels sous forme papier sont maintenus : les mots dans les boîtes aux lettres pour des sujets urgents et courts, le présent bulletin qui rend compte des activités communales mais aussi le site internet :

<http://www.fremereville.fr/>

notamment par sa page d'informations pratiques, qui renseigne sur les démarches administratives.



Cityall s'utilise sur téléphone portable, vous pouvez télécharger l'application sur App store ou Google play, ou en scannant ce flash code. Vous êtes déjà 25 abonnés !



Bien cordialement, le Maire, Vincent Lacorde

### ***Gilbert et Fernande nous ont quittés***

Nous avons appris avec tristesse le décès des doyens du village, tous deux nés en 1925 : Gilbert Bourcier et ses histoires sur la vie passée de Frémeréville, qu'il aimait tant raconter, nous manqueront. Il a su développer dynamiquement sa ferme après la seconde Guerre mondiale tout en étant actif auprès de la municipalité mais aussi à la présidence du syndicat de distillation. Son épouse et son soutien, Fernande l'a suivi quelques jours après, mère courageuse d'une grande famille qu'elle affectionnait tant.

Condoléances à la famille.



*L'école de Frémeréville en 1930, Gilbert au centre.*



### **La fondation du patrimoine nous soutient**

La commune de Fréméréville-sous-les-Côtes a signé avec la Fondation du patrimoine de Lorraine une convention de souscription publique pour la restauration du lavoir et de trois fontaines.

Chaque don donne droit à une réduction de 66 % d'impôt sur le revenu. C'est donc aussi un moyen d'orienter vos impôts tout en contribuant à une dépense locale qui enrichit votre environnement.

Une fiche générale du projet a été publiée sur le site internet de la Fondation avec la possibilité de faire un don en ligne (paiement sécurisé).

Voici le lien de la fiche projet :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/lavoir-et-fontaines-de-fremereville-sous-les-cotes>



### **Bientôt les élections**

Les prochains scrutins électoraux auront lieu les 20 et 27 juin prochains pour les élections départementales et régionales. Il faudra en permanence quatre assesseurs lors de ces deux journées, au lieu de deux habituellement. En outre ces assesseurs devront avoir reçu au moins une dose de vaccin anti Covid. La tâche n'est pas simple !

Merci d'indiquer à la mairie si vous êtes volontaire pour être assesseur lors de ces élections à l'aide du formulaire qui sera distribué prochainement. On a besoin de votre aide.

Si vous n'êtes pas vacciné, pour les plus de 50 ans, la mairie vous fera une attestation vous rendant prioritaire pour une vaccination dans les centres de vaccination.

Pour les moins de 50 ans non prioritaires la mairie va vous recenser à partir du 21 mai pour une vaccination le 5 ou le 6 juin.

### **Le député nous rend visite**

C'est avec plaisir que nous avons reçu notre député Bertrand Pancher. Cette visite nous a permis d'échanger sur nos projets : réfection du petit patrimoine bâti, création d'un local technique et d'un espace d'exposition et lieu de convivialité dans une grange, réfection de la salle des fêtes, mais aussi des sujets qui fâchent comme le prélèvement chaque année par l'État sur la commune, de 4200 € pour une recette de 180 € et qui s'appelle le FNGIR.



### **Le traditionnel rappel de printemps : le bruit**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, bétonnières etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 20 heures,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures. »

*(arrêté préfectoral n° 2000-1269 portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Meuse)*

### **Agenda**

En espérant que nos animations reviennent vite.

